

PROJET ÉOLIEN DES VENTS COMMUNAUX

*Communes de Prez-sous-Lafauche et de Vesaignes-
sous-Lafauche (52)*

*Septembre
2021*

Volet « information et concertation »

Bilan de la démarche

SOMMAIRE

Table des matières

PRÉAMBULE	- 3 -
Un projet porté par ERG.....	- 3 -
Information et concertation en amont du dépôt du dossier, quels intérêts ?	- 3 -
Une démarche volontaire d'information et de concertation.....	- 5 -
Une démarche volontaire d'information et de concertation prolongée main dans la main par l'Agence Tact et ERG	- 5 -
TRAVAILLER À L'ANCRAGE TERRITORIAL	- 7 -
RELATION AVEC LES ÉLUS	- 7 -
➤ 2018 : Un lancement de projet en accord avec les volontés des élus locaux.....	- 7 -
➤ 2019 : Renforcer le lien de confiance avec les élus et le territoire.....	- 8 -
➤ 2021 : Garantir aux élus un suivi et des échanges réguliers	- 9 -
RELATION AVEC LES AUTRES ACTEURS LOCAUX	- 11 -
L'Office national des forêts : un interlocuteur indispensable au projet	- 11 -
La chasse, une activité forestière notable localement	- 11 -
RELATION AVEC LES HABITANTS.....	- 12 -
CONCLUSION.....	- 15 -
Les enseignements de la démarche, à ce stade	- 15 -
En guise de conclusion : un schéma récapitulatif de la démarche	- 1 -

PRÉAMBULE

Un projet porté par ERG

ERG est une société italienne qui possède plus de 80 ans d'expérience dans le secteur de la production d'énergie. Auparavant orientée sur les énergies fossiles, ERG s'est engagé depuis une quinzaine d'année sur le chemin de la transition énergétique. Aujourd'hui, la société est active dans la production d'énergies renouvelables, solaire, éolien ou hydroélectrique à l'échelle européenne. Le groupe ERG est présent tout au long de la vie de ses parcs éoliens : de l'identification du site en passant par le développement du projet jusqu'à l'exploitation et son démantèlement, ou renouvellement.

En 2018, ERG initie le développement de son projet sur la commune de Vesaignes-sous-Lafauche, rejointe quelques temps après par celle de Prez-sous-Lafauche. Les deux conseils municipaux ont accordé une délibération favorable à ERG pour que cette société entreprenne des études de faisabilité. Dans le cadre des discussions, il a été décidé que le projet éolien ne se ferait avec le soutien des élus locaux que si, et seulement si, l'ensemble des machines étaient disposées sur du foncier communal.

Une fois les études lancées (été 2020), et soucieux de travailler en toute transparence et en bonne intelligence avec les acteurs locaux, ERG décide de faire appel à l'agence Tact pour l'accompagner sur les volets information et concertation. Consciente des modifications en termes d'aménagement du territoire que peut apporter un projet éolien, ERG souhaite construire ce projet dans l'intérêt local.

Information et concertation en amont du dépôt du dossier, quels intérêts ?

Le développement d'un projet éolien, soumis à la procédure réservée aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), est extrêmement encadré aux niveaux technique et environnemental. Pour autant, l'enquête publique est aujourd'hui le seul élément de « concertation » imposé à un développeur éolien avant l'attribution de l'Autorisation Environnementale Unique lui permettant de construire un parc.

Parce qu'ERG considère que l'enquête publique intervient trop tard dans le développement d'un projet, ce dernier étant finalisé au moment où se déroule cette étape de consultation du publique, l'Agence Tact a été mandatée pour accompagner l'équipe projet sur les volets information et concertation de ce projet. ERG et l'agence Tact sont convaincus qu'il est indispensable de définir un **cadre de discussion pérenne** dans lequel tous les acteurs gravitant autour d'un projet trouvent sa bonne place, et ce **en amont de sa phase d'instruction**. En effet, pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur un sujet, il est nécessaire de disposer des principales clés de compréhension de ce dernier afin, notamment, de démystifier les craintes qui peuvent exister à son encontre. De surcroît, la confiance et la proximité nécessaires au dialogue se construisent dans le temps, il importe donc de saisir celui du développement d'un projet pour commencer à le discuter.

Dans ce cadre, la démarche mise en place tend à **accompagner la montée en compétences des acteurs** sur ce projet complexe, pour qu'ils se prononcent en connaissance de cause, notamment au moment de l'enquête publique. D'autre part, malgré la technicité d'un tel projet et son encadrement réglementaire strict, il est important de **se saisir des marges de manœuvre existantes et de les ouvrir/de les mettre en discussion**.

Pour résumer, l'objectif est de :

- faire entendre et faire témoigner autour du projet, et ce dès la phase de développement,
- co-construire autant que possible le projet avec les acteurs du territoire.

Pour être pertinente et efficace, cette démarche s'appuie sur plusieurs niveaux de discussion :

- sur le plan réglementaire et administratif (au-delà du cadrage préalable obligatoire avec les services instructeurs), par la construction d'un dossier irréprochable, en phase avec les demandes des services de l'État,
- au niveau local et territorial, par la mise en place d'une démarche d'information et de concertation sérieuse, notamment auprès des riverains et élus, sans oublier le grand public,
- et enfin, sur le plan scientifique et technique, par la consultation des experts pour travailler à un projet intégré et respectueux de l'environnement qui l'entoure.

Ainsi, le présent document s'inscrit dans ce cadre, en ayant vocation à présenter les objectifs de la démarche d'information et de concertation telle qu'elle a été envisagée, le déroulement de cette dernière et les principaux sujets évoqués lors des différents temps d'échanges.

Il convient de noter que si ce bilan est dressé aujourd'hui, le dialogue initié n'a pas pour autant vocation à s'arrêter là. En effet, celui-ci se poursuivra à l'issue du dépôt de la demande d'autorisation environnementale. Le document pourra donc être actualisé en fonction de l'évolution du projet.

Une démarche volontaire d'information et de concertation

Dès les prémices du projet, ERG a souhaité travailler à un projet de territoire en associant au développement du parc éolien les acteurs publics locaux, les habitants et les professionnels du secteur de la forêt. Dans cette optique, de nombreuses actions d'information (lettre d'information, permanence publique) et une démarche intégrée (présentation en conseil municipal, points téléphoniques réguliers) de concertation ont été mises en place afin de garantir une bonne circulation de l'information. Compte tenu du contexte local, de la volonté des élus locaux et des ambitions accordées à cette démarche d'information et de concertation, **ERG a sollicité l'appui de l'Agence TACT en 2020, spécialisée dans l'accompagnement à l'intégration territoriale de projets d'intérêt général.**

L'Agence TACT en quelques mots

L'agence Tact travaille à l'intégration territoriale des projets d'intérêt général, en particulier des projets de transition énergétique. Elle propose des dispositifs construits de mise en débat et de discussion locale de ces projets qui peuvent légitimement susciter des questions, des inquiétudes, et parfois être remis en question.

Il s'agit ainsi :

- d'apprendre à connaître le territoire et ses acteurs ;
- de créer des espaces de dialogue ainsi qu'un climat de confiance pour engager une discussion sereine et constructive autour du projet, avec et entre ses parties prenantes ;
- de fournir les clés de compréhension du projet à tous les acteurs pour démystifier les craintes et permettre à chacun de se positionner en toute connaissance de cause, notamment en préparation de l'enquête publique.

Une démarche volontaire d'information et de concertation prolongée main dans la main par l'Agence Tact et ERG

Sur la base de la démarche déjà très volontariste engagée, l'Agence TACT, de concert avec les porteurs de projet, a souhaité **formaliser ce cadre de concertation et d'information** dont l'objectif est de **mettre en place les conditions nécessaires à la bonne intégration locale du projet.**

L'agence Tact considère que chaque projet éolien est différent et mérite un engagement particulier, adapté au territoire. ERG souhaite travailler avec les acteurs du territoire afin d'élaborer un projet de territoire pour les riverains du parc. Dans ce cadre, la démarche d'information et de concertation mise en œuvre a pour objectif d'apporter les clefs de compréhension du projet à toutes les personnes concernées par le projet, afin qu'elles puissent s'exprimer en toute connaissance de cause au moment de l'enquête publique.

Une phase d'études sociodémographiques et d'entretiens avec des acteurs locaux a permis d'en apprendre plus sur le contexte dans lequel le parc des Vents Communaux s'insèrera.

Tact identifie quatre enjeux qui permettent d'intégrer au mieux ce type de projet dans le territoire et qui servent de piliers à la construction d'une démarche d'information et de concertation adaptée à un projet.

- **Enjeu de pilotage politique et gouvernance** : mettre en place un pilotage qui intègre toutes les parties prenantes à leur bonne place et dans leur bon rôle.
- **Enjeu d'information en continu** : l'avancement du projet, des études et de la concertation doit être prévisible. C'est-à-dire que chacun doit être en capacité de savoir où en est le projet et quelle sera l'étape suivante.
- **Enjeu de pédagogie** : expliquer son projet, son fonctionnement, ses impacts. Il est nécessaire de bien comprendre les tenants et les aboutissants de ces projets techniques afin de pouvoir ensuite concerter et en discuter en toute connaissance de cause.
- **Enjeu de concertation** : discuter et négocier avec toutes les personnes concernées des impacts du projet, des mesures compensatoires et/ou d'accompagnement.

Ainsi, il a été choisi d'organiser la démarche d'information et de concertation autour des différents publics du projet, avec des temporalités adaptées aux différentes étapes du développement du projet, soit :

1. les élus
2. les habitants
3. le grand public
4. les acteurs locaux

Une présentation plus détaillée est disponible à l'Annexe 1

TRAVAILLER À L'ANCRAGE TERRITORIAL

ERG s'est engagé volontairement dans une démarche d'information et de concertation afin de pouvoir construire le meilleur projet possible pour le territoire. En effet, bien plus qu'un projet éolien classique, ERG a souhaité incorporer les dynamiques et spécificités locales tout au long du développement afin l'intégrer au mieux territorialement.

En respectant la volonté des élus locaux de ne positionner des éoliennes que sur les terrains communaux, les municipalités bénéficieront de loyers versés chaque année ainsi que de conventions communales d'utilisation des chemins. Dans ce cadre, ERG a souhaité aller encore plus loin en les associant du début à la fin du projet. Ainsi, des contacts très réguliers ont été maintenus avec les maires des deux communes et des temps d'échanges dédiés ont permis de rassembler des membres des deux conseils municipaux pour une meilleure circulation de l'information. Toutes les actions et les engagements pris (ceux-ci seront détaillés dans la suite du document) ont été soumis à validation et approbation des élus locaux.

RELATION AVEC LES ÉLUS

➤ 2018 : Un lancement de projet en accord avec les volontés des élus locaux

- **En septembre 2018, une rencontre a eu lieu entre ERG et les élus de Vesaignes-sous-Lafauche** (le maire et ses quatre adjoints). **En octobre 2018**, le sujet du projet a été débattu en conseil municipal, sans présence d'ERG. Cette étape a permis aux conseillers municipaux de s'exprimer et de faire remonter toutes leurs interrogations (bruit, visibilité depuis le bourg) et volontés (utilisation respectueuse de la forêt). **La présentation du projet d'ERG en conseil municipal en novembre 2018** a permis d'adresser l'ensemble des questions et a débouché sur **une délibération favorable obtenue à l'unanimité.**
- Également **en décembre 2018, une présentation du projet en conseil municipal de Prez-sous-Lafauche** a abouti sur l'énonciation de trois exigences, aujourd'hui respectées : une délibération unanime de la part du conseil municipal de Prez-sous-Lafauche (janvier 2019), placer l'ensemble des éoliennes sur des terrains communaux et la mise en place d'une démarche d'information et de concertation.
- Selon ERG, intégrer localement un projet ne passe pas uniquement par la création d'un lien de confiance avec des maires dont le foncier est concerné par le projet éolien. Dans ce cadre, l'équipe projet a souhaité aller à la rencontre de la communauté de communes Meuse-Rognon. Dans cette optique, **en décembre 2018, Bernard Guy, Président et Maire de la commune de Saint-Blin**, a été rencontré.

Après les premiers échanges avec l'équipe projet, et avant la prise de délibération par son Conseil Municipal, M. Mocquet, Maire de Prez-sous-Lafauche a organisé une réunion publique d'information pour prévenir ses administrés du projet de parc éolien en forêt. Une cinquantaine d'habitants s'y sont rendus. Si aucune opposition ne s'est manifestée, les habitants ont demandé plus d'informations sur la thématique de l'éolien. Les habitants et les élus ont ainsi partagé la volonté de visiter un parc éolien en forêt.

Lors des différentes discussions avec les élus, ceux-ci ont posé différentes exigences :

- Une implantation uniquement située sur des parcelles communales afin que les bénéfices économiques d'un tel projet puissent être redistribués à l'ensemble des administrés,
- La bonne prise en compte de la forêt et ses spécificités dans le développement du projet,
- Le conseil municipal de Prez-sous-Lafauche a conditionné sous soutien à une délibération autorisant les études prise à l'unanimité et la mise en place d'une démarche d'information et de concertation.

L'équipe projet s'est efforcée de prendre en compte ces aspects dès le départ et tout au long du développement.

➤ 2019 : Renforcer le lien de confiance avec les élus et le territoire

- Pour poursuivre la démarche initiée avec le maire de Saint-Blin, d'autres élus locaux ont été consultés¹. Dans cette optique, **une rencontre entre les porteurs de projet et le maire d'Orquevaux, en mars 2019**, s'est conclue par la prise de points de vue, depuis différents endroits du château d'Orquevaux, afin de pouvoir réaliser des photomontages. En effet, ce lieu accueille fréquemment des artistes et est un élément caractéristique du tourisme local. Suite à ces études, et puisque la commune se situe dans une petite dépression naturelle concave particulière, un périmètre d'exclusion a été définie au sein de la zone d'implantation du projet. L'objectif étant de s'assurer qu'aucune éolienne ne serait visible depuis le château mais également du village d'Orquevaux. Ce travail de prise de vue a été étendu au village de Vesaignes-sous-Lafauche, en amont du lancement de l'étude paysagère et patrimoniale. Village le plus proche de la ZIP, et situé en contrebas, il apparaissait important d'évaluer sa sensibilité dès le lancement du projet pour s'assurer de maintenir le cadre de vie des riverains.
- Afin de réaliser des temps d'échanges garantissant le bon suivi de l'avancement du projet par les élus, mais également afin de les informer en temps réel des retours des études et du développement, **d'autres séances en conseil municipal de Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche ont été organisées : en août 2019 et en octobre 2019**. Des échanges téléphoniques réguliers ont également permis une bonne circulation de l'information.

Les circonstances particulières liées à la crise sanitaire ont empêché la tenue plus régulière de réunions plus régulières en présentiel. Cependant, ERG a mis un point d'honneur durant cette période des plus floues, à maintenir un lien, plus informel, avec les élus des communes concernées par l'implantation du parc éolien. De nombreux appels ont permis d'informer les maires et leurs adjoints des avancées du projet et ce, malgré les retards dans les études liés à l'interdiction de travailler au plus fort de la pandémie mondiale.

¹ A ce titre, des entretiens ont été réalisés avec le maire de Lafauche et l'intercommunalité afin de pouvoir jauger les points de sensibilité et répondre aux premières interrogations. Ces discussions ont été l'occasion de pouvoir comprendre les conditions et volontés de chacune des parties prenantes de s'associer à la démarche d'information et de concertation.

Dans le cadre de la démarche d'information et de concertation, le dialogue local a été renforcé par la prise de contact avec les élus de communes situées à proximité immédiate du projet des Vents Communaux. Suite aux échanges avec la mairie d'Orquevaux notamment, la société ERG s'est engagée sur 2 points : la réalisation de photomontages depuis le territoire communal, et par conséquent, l'exclusion d'une partie de la zone d'étude afin de limiter l'impact paysager.

➤ 2021 : Garantir aux élus un suivi et des échanges réguliers

- **Le 27 avril 2021** (Compte rendu en **Annexe 2**), l'agence Tact (Juliette Fournil et Romain Lacomme) a accompagné ERG (Solène d'Inca) **pour présenter à chacun des conseils municipaux la démarche d'information et de concertation proposée**. Cette dernière a été amendée et validée par les élus locaux qui ont pu nouer un dialogue constructif autour d'un sujet qui leur est cher : la bonne information et consultation de leurs administrés. Ces rencontres ont permis de faire le point sur l'avancement du projet et d'échanger avec les conseillers sur la suite de la démarche d'information et de concertation. Cela a également été l'occasion de rencontrer les nouvelles équipes municipales, élues en 2020, et de pouvoir répondre à l'ensemble de leurs questions.
- La création d'**un comité de suivi élu** répond à un besoin d'information, de suivi et de pédagogie du projet auprès des acteurs publics locaux. Cette instance permet d'associer les élus de façon constructive, en leur donnant une place au sein de la démarche, dans un cadre serein et propice au dialogue. Il permet aux élus locaux de se concentrer sur les enjeux du développement local et d'avoir un temps d'échanges dédiés à leurs prérogatives et interrogations. Comme convenu lors de précédents échanges avec l'intercommunalité, la présence d'un référent permet un bon suivi du projet à cet échelon territorial décisif pour une bonne intégration du projet à son environnement.



La première séance du comité de suivi élu s'est tenue le 19 mai 2021² (Compte-rendu en **Annexe 3**). Ce temps d'échanges a permis de présenter le projet et son avancement auprès de l'intercommunalité mais également de répondre à toutes les questions que les élus pouvaient se poser. Un rapide historique du projet et une présentation de ses principaux éléments a été réalisé. Dans ce cadre, des discussions précises autour du lien entre fiscalité et parc éolien ont pu être menées puisqu'à cette occasion, des estimations précises des futures retombées fiscales du projet ont pu être présentées. A ce titre, une discussion a été initiée sur les utilisations possibles de ces retombées économiques (loyer, fiscalité et mesures d'accompagnement), dans le cadre de projets communaux et/ou intercommunaux. Afin de lever toute ambiguïté sur la nature des mesures d'accompagnement liées au parc éolien de Prez-sous-Lafauche et Vesaignes-sous-Lafauche, une discussion spécifique a été menée et sera poursuivie lors des prochains comités de suivi. A la demande des membres du comité de suivi élu, la prochaine séance sera l'occasion d'inviter le maire d'Aillianville, commune disposant déjà d'un parc éolien en fonctionnement afin de faire partager son expérience.

Le comité de suivi élu a pour but de se réunir de manière régulière, et à ce titre, peu de temps après le dépôt, un second temps sera organisé. Dans cette optique, les mêmes acteurs seront présents mais des élus des communes voisines, notamment de Lafauche et d'Aillianville, seront présents afin d'échanger mais également de faire bénéficier de leur expérience de l'éolien ou du territoire à leurs collègues élus. Ce comité de suivi élu permettra également de faire un retour sur le dépôt du dossier, la suite de la procédure réglementaire et poursuivre la montée en compétence de ces derniers sur la question de l'éolien.

Ces échanges ont permis de valider la suite de la démarche d'information et de concertation à destination des habitants et autres acteurs du territoire (pérenniser le comité de suivi, organiser la visite d'un parc éolien et la tenue de 2 ateliers thématiques).

Pour le prochain comité, il a été convenu de convier le maire d'Aillianville, commune qui dispose déjà d'un parc éolien en fonctionnement.

² La séance s'est déroulée de 18h30 à 20h30, en présence de M. MOCQUET, maire de Prez-sous-Lafauche et M. JACQUIN son premier adjoint ; M. GRAILLOT, maire de Vesaignes-sous-Lafauche et M. HABERT son second adjoint ; M. BRAYER, vice-président de la communauté de communes Meuse Rognon chargé du développement économique et de la politique territoriale de santé ; Solène D'INCA et Clément MIONE (ERG) ; Juliette FOURNIL et Romain LACOMME (TACT).

RELATION AVEC LES AUTRES ACTEURS LOCAUX

L'Office national des forêts : un interlocuteur indispensable au projet

- Le projet éolien des Vents Communaux a la spécificité de se situer sur des parcelles communales en forêt. Ces dernières sont gérées par l'ONF, ce qui fait de cette institution une référence tant sur la gestion quotidienne du projet que sur la connaissance du terrain.
- Dans cette optique, **en août 2020**, l'équipe projet ERG s'est rendue à Chaumont pour rencontrer le responsable territorial de la Haute-Marne, **M. Devost**, et le garde forestier en charge des terrains de Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche, **M. Hénaut**. Durant cet échange, il a été question de présenter le projet, recueillir des informations sur la forêt et la meilleure insertion du parc éolien. Dans ce cadre, l'implantation du mât de mesure en forêt a été choisie par l'ONF parmi plusieurs scénarios présentés par ERG. Tout au long du développement du projet, de nombreux échanges avec l'agent forestier ont permis de travailler en bonne intelligence, notamment sur l'installation du mât de mesure en forêt.

A la suite de ces échanges et de ce travail préalable, il n'a plus été possible de poursuivre les échanges et le travail entamé avec l'ONF. En effet, et ce malgré de nombreuses invitations, l'institution, qui se doit encore déterminer la ressource qu'elle accorde aux projets éoliens au sein de la délégation territoriale de la Haute-Marne, n'a pas été en mesure de dégager du temps sur le projet. Pour s'assurer de comprendre au mieux les enjeux relatifs à la forêt, la société ERG s'est faite accompagnée d'un expert forestier. Les conseils de ce professionnel, qui a travaillé à l'Office national des Forêts (ONF), à l'Inventaire forestier national (IFN) et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de Côte d'Or, ont permis de mieux renseigner l'équipe projet sur les enjeux réglementaires et sylvicoles liés à l'implantation d'un projet en terrain forestier.

La chasse, une activité forestière notable localement

- Dans le but de construire un projet intégré territorialement et qui respecte les dynamiques locales, ERG s'est engagé à organiser **des ateliers thématiques de travail**. **Un premier temps d'échanges et de concertation s'est tenu le 20 juillet 2021** et a porté sur la thématique des usages de la forêt.

Les forêts de Prez-sous-Lafauche et Vesaignes-sous-Lafauche sont exploitées et parcourues. A ce titre, ERG a souhaité s'assurer de la bonne compatibilité d'un parc éolien avec les usages existants. En effet, il apparaissait important, au-delà des échanges avec l'ONF, d'identifier l'ensemble des acteurs qui utilisent ces forêts pour minimiser les impacts du parc. Ce premier atelier a permis à l'ensemble des participants³, élus et acteurs locaux de poser des questions et d'y trouver des réponses adaptées. Ce temps d'échanges a également été l'occasion de revoir certains éléments plus généraux du développement éolien. L'objectif final sera de rédiger **une charte d'engagements** permettant d'aller plus loin dans le processus d'intégration territoriale. Ce document recense les engagements d'ERG vis-à-vis des riverains et des habitants en termes de maîtrise des impacts et de mesures

³ Les invités à l'atelier étaient : M. les maires de Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche en compagnie de leurs adjoints ; M. HORIOT citoyen usager de la forêt ; M. TROMMENSCHLAGER et M. JACQUIEZ chasseurs adjudicataires des lots de chasse ; M. PERREZ Chef de projet Aménagement et Environnement dans le Service Forêt de Haute-Marne ; M. Hénaut Garde forestier.

d'accompagnement, au-delà de ses obligations réglementaires tout au long de la vie du parc. **Un nouvel atelier est prévu dans le dernier trimestre de 2021**, à la suite une version de travail de la charte d'engagement sera produite et soumise à l'approbation de l'ensemble des participants aux groupes de travail.

Tous les participants aux ateliers ont été sélectionnés sur conseil des élus locaux et suite à des recherches documentaires. ERG et l'agence Tact ont pris le parti d'associer aux acteurs locaux des élus des communes de Prez-sous-Lafauche et Vesaignes-sous-Lafauche. L'objectif est à la fois de permettre un suivi des discussions, de veiller à la bonne tenue des débats mais également de bénéficier de leur expertise sur leur territoire.

RELATION AVEC LES HABITANTS

Un parc éolien est un projet complexe, qui suscite des interrogations et des craintes qu'il faut adresser. Les riverains sont ceux qui vont vivre au plus près des installations, c'est pourquoi ERG et l'agence Tact ont jugé nécessaire de leur **porter une attention particulière**. Ce temps d'échanges individualisé a permis une bonne prise en main des enjeux du projet.

- En accord avec les élus de Prez-sous-Lafauche et Vesaignes-sous-Lafauche, **une permanence publique d'information en mars 2019**, a été organisée. L'ensemble des maires des communes concernées par le périmètre de l'enquête publique (Lafauche, Liffol-le-Petit, Aillianville, Trampot, Chambroncourt, Leurville, Busson, Reynel, Humberville, Orquevaux, Manois, Rimaucourt, Saint-Blin, Semilly) ont été conviés à ce temps d'échanges. L'objectif était de présenter le projet, la société ERG et d'informer les riverains sur la zone d'implantation potentielle retenue. Lors de ce temps d'échanges individualisé, il a été possible d'expliquer le projet et de répondre aux premières questions posées.

Voici une liste non-exhaustive des thématiques abordées :

- Démantèlement et remise en état,
- Utilisation de la forêt et défrichage,
- Environnement et espèces sensibles,
- Visibilité des éoliennes depuis les villages,
- Sollicitation des entreprises locales pour les travaux d'installation du parc,
- Retombées communales et fiscales.

Ces permanences se sont tenues dans les mairies de Prez-sous-Lafauche et Vesaignes-sous-Lafauche (Invitation et Article de Journal en **Annexe 4**).

Pour répondre rapidement à la volonté de la population, exprimée via la réunion publique de décembre 2018 à Prez-sous-Lafauche, de visiter un parc éolien en exploitation, une première date avait été fixée à avril 2019. Cependant, un contre-temps de dernière minute a empêché les élus de Dainville-Bertheléville de maintenir la visite de leur parc éolien en forêt. L'ensemble des inscrits ont alors été contactés par téléphone par ERG et les élus locaux pour les prévenir de l'annulation. Ces mêmes personnes ont été personnellement recontactées et invitées à la visite de juin 2021.

- **En juin 2020, un bulletin d'information (Annexe 5) a été distribué à l'ensemble des habitants des deux communes concernées par le parc éolien des Vents Communaux.** Ce document a permis une bonne appréhension de l'ensemble des éléments du projet par tous les habitants. Dans le cadre d'une démarche globale de transparence, des affiches ont été déposées en mairie pour annoncer la pose d'un mât de mesure, dont le fonctionnement a été détaillé dans la lettre d'information n°1. En parallèle, et ce pour assurer une circulation

optimale de l'information selon les préférences de chacun, une page internet dédiée au projet a été mise en ligne. Un panneau d'information permanent est présent sur site depuis l'installation, afin d'expliquer son but et le fonctionnement du mât (**Annexe 6**).

- **Le 12 juin 2021**, la **visite du parc éolien de Saint-Florentin**, à Bonnet dans le département de la Meuse, a été organisée. Un bulletin d'invitation a été déposé dans l'ensemble des boîtes aux lettres des communes de Prez-sous-Lafauche et de Vesaignes-sous-Lafauche, afin de s'assurer de la présence du plus grand nombre de personnes à cette demi-journée. 35 participants ont fait le déplacement dans la Meuse en empruntant un bus affrété pour l'occasion par la société ERG. Une dizaine d'élus, dont les maires des deux communes, sont venus à la visite de site, accompagnés d'habitants des communes d'implantation et de la commune riveraine de Laufauche. Auparavant, une permanence publique d'information a été organisée (13h-15h), afin de pouvoir répondre à toutes les questions et assurer une bonne information aux personnes qui ne pouvaient pas participer à la visite de site. Des panneaux d'information étaient disposés dans la salle des fêtes, afin d'expliquer le résultat des études mais également de prodiguer quelques éléments de pédagogie sur l'éolien en forêt et replacer les éléments essentiels du projet.

L'objectif de cette journée était de permettre aux invités de mieux saisir les réalités d'un parc éolien en fonctionnement depuis plusieurs années et leur permettre d'échanger avec des élus locaux, afin de bénéficier d'un retour d'expérience concret et de mieux se rendre compte des effets d'un projet sur la vie communale. Le parc n'a pas été choisi par hasard, en effet ce dernier a la particularité de se situer en forêt, ce qui rend le comparatif encore plus intéressant. Cette rencontre s'est bien déroulée et semble avoir été appréciée. Un support d'information a été donné aux participants pour reposer les éléments du projet (**Annexe 7**).

Accueillis par le maire de Bonnet, l'équipe projet et l'ensemble des participants ont pu bénéficier d'une oreille attentive qui a souhaité apporter des réponses à l'ensemble des questions posées. Ce temps d'échanges a été un véritable retour d'expérience puisque le parc éolien de Bonnet est en service depuis 2016.

Liste non-exhaustive des thèmes abordés :

- **La chasse.** Le maire de Bonnet a été interrogé sur la relation entre parc éolien et chasse. Il a pu expliquer qu'un dérangement avait été signalé au moment de la construction mais qu'aucune plainte n'avait été reçue depuis la mise en service du parc, signant un retour à la normale.
- **Les élevages bovins.** En lien avec les actualités de la filière éolienne, le maire de Bonnet, éleveur laitier, a pu faire part de son témoignage en la matière. Selon son expérience, les parcs éoliens n'ont aucun effet sur la santé des animaux, que ce soit par la potentielle présence d'infrason ou autre.
- **Les retombées fiscales.** M. Le maire a précisé que les retombées fiscales liées au parc éolien comptaient pour un tiers du budget d'investissement communal. Dans ce cadre, il a notamment cité l'entretien et la refonte de l'ensemble des routes et des trottoirs de la commune comme exemple concret d'utilisation de ces nouvelles ressources.
- **Les nuisances sonores.** Interrogé sur la question, le maire de Bonnet a affirmé qu'aucune plainte liée au bruit n'avait été formulée.



Photographies de la visite du parc éolien de Bonnet, le 12 juin 2021, réalisées par ERG.

Le choix du nom du parc éolien a été concerté avec les élus. S'ils le souhaitent, les habitants pouvaient faire des propositions. L'avis définitif s'est porté sur le « Parc des Vents Communaux » car l'ensemble des acteurs locaux (élus, habitants et ERG) souhaitent souligner le fait que les éoliennes seront situées sur des terrains communaux. Ainsi, ce nom fait écho au caractère territorial du projet.

CONCLUSION

Les enseignements de la démarche, à ce stade

L'ensemble des échanges réalisés tout au long du développement du projet ont **nourri la réflexion d'ERG et de l'agence Tact autour du projet**. L'équipe projet a pu :

- **partager les constats** qui ont mené à ce dernier mais aussi **les contraintes** qui pesaient sur son développement ;
- **expliquer les enjeux et les choix** qui ont été faits ;
- **apporter des garanties**.

ERG s'est efforcé de prendre en considération les **contributions des acteurs locaux, selon leurs diverses sensibilités et domaines de compétences**, cela dans l'objectif de travailler collectivement à un projet intégré à son environnement et qui ait un impact positif pour le territoire.

Ainsi, le projet tel que présenté tient compte de ces enseignements. ERG a en effet pris le parti de prendre certains **engagements** dans la définition du projet **en fonction des remarques et avis récoltés, des attentes formulées ou encore des préoccupations majeures identifiées** au fur et à mesure. Au moment du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en préfecture, ERG et Tact formulent, les observations suivantes :

- La démarche d'accompagnement de ce projet a permis au porteur de projet de **partager avec tous** l'ensemble des contraintes qui pèsent sur le développement de son projet, d'expliquer les enjeux, les choix qui ont été faits : la population - élus et citoyens - a pu s'approprier et comprendre le projet éolien.
- Dès que la définition des contours du projet l'a permis, et malgré le contexte sanitaire, peu propice aux rencontres, ERG s'est efforcé de développer ce projet en toute transparence et de manière exemplaire, invitant qui le souhaitait à échanger en direct. Le dispositif a recueilli l'adhésion d'une part non négligeable de la population et a permis, à l'ensemble de ceux qui se sont montrés intéressés, de les **faire monter en compétence qu'ils soient élus, habitants et riverains sur ce sujet technique et complexe qu'est l'éolien**.
- Une réelle discussion a pu se tenir sur les conditions d'implantation du parc grâce à des échanges étroits avec les élus notamment, mais également avec les habitants lors des deux permanences d'information. Les mesures compensatoires et d'accompagnement ont aussi fait l'objet d'amples discussions, qui ont vocation à se poursuivre. En ce sens, **et particulièrement à la suite du groupe de travail et du comité de suivi élu, ERG s'engage sur certains points, qui vont parfois au-delà de ses obligations réglementaires (Annexe 8) :**
 - Consulter les entreprises locales dans la recherche des entreprises de travaux pour la phase préalable à l'installation des éoliennes.
 - Continuer les discussions avec les collectivités territoriales afin de financer des projets locaux en rapport avec la transition énergétique, le développement durable, le développement local ou l'amélioration du cadre de vie. Ces mesures d'accompagnement, très strictement encadrées par la politique d'ERG, visent à améliorer l'insertion territoriale du parc éolien.

- Poursuivre les échanges sur les possibilités de compenser l'impact de la phase travaux/construction sur les activités ayant lieu dans les forêts de Vesaignes-sous-Lafauche et Prez-sous-Lafauche (notamment concernant la chasse). Des synergies avec les mesures d'accompagnement peuvent être trouvées, si des élus locaux sont associés aux discussions (implantation de nouvelles barrières, plantation de certaines variétés particulières d'arbres, ...).
- Malgré de nombreuses invitations (de la part d'ERG et des maires des communes) et quelques échanges en direct, l'ONF n'a pas souhaité participer aux temps d'échanges. ERG et l'agence Tact vont continuer à associer l'ONF au développement du projet et ce, même après son dépôt, afin de pouvoir bénéficier de leurs retours et commentaires. Convaincus que la prise en compte des spécificités locales de la forêt est incontournable pour une bonne intégration du projet (l'ONF étant gestionnaire pour le compte des communes des parcelles concernées par le projet), ERG ne ménagera pas ses efforts pour tenter de travailler avec l'ONF.

Le dépôt du dossier auprès des services instructeurs ne signifie pas la fin du dialogue.

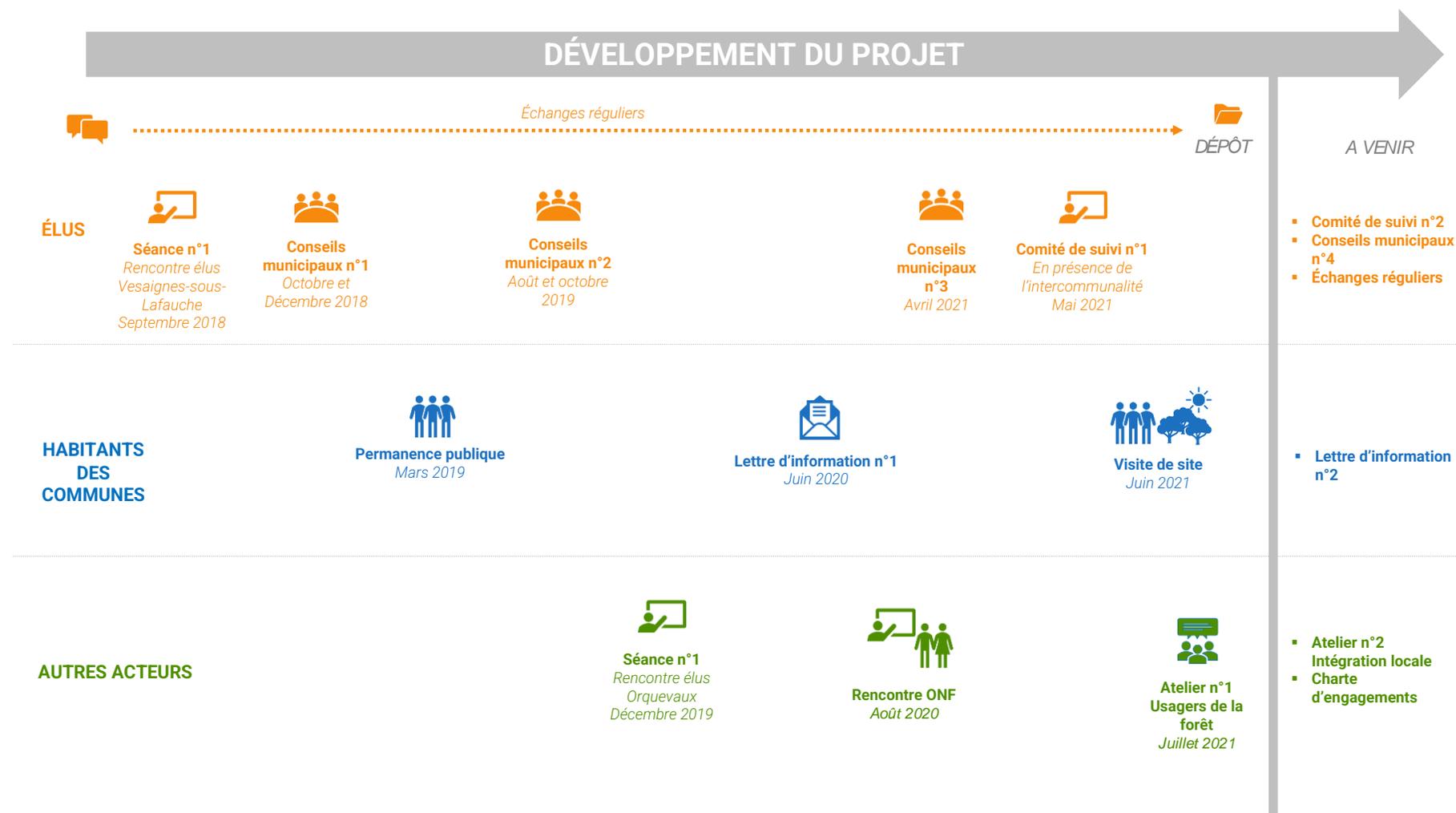
En continu, l'équipe projet se tient à disposition de toute personne ayant besoin d'information supplémentaire.

De nouvelles actions d'information et concertation sont envisagées et seront mises en œuvre en cours d'instruction et en préparation de l'enquête publique :

- distribution d'un **bulletin d'information** dans le dernier trimestre 2021, pour annoncer le dépôt et revenir sur le projet finalisé ;
- **mise à disposition des communes voisines** qui souhaiteraient une présentation du projet ;
- **nouvelle séance du comité de suivi élu** pour répondre aux questions restées en suspens afin que chacun puisse se prononcer en toute connaissance de cause au moment de l'enquête publique.

La réalisation d'un second **groupe de travail** comme cela était prévue initialement, pour échanger avec les acteurs concernés par les thématiques de développement économique, local et d'usage touristique, patrimonial et récréatif de la forêt locale.

En guise de conclusion : un schéma récapitulatif de la démarche



1. Plaquette de présentation de l'Agence Tact
2. Compte-rendu des conseils municipaux
3. Compte-rendu du comité de suivi élu n°1
4. Invitation et article de journal annonçant la permanence publique d'information
5. Bulletin d'information n°1
6. Photographie du panneau explicatif du mât de mesure
7. Invitation et support de la visite de site
8. Charte d'engagements – version de travail